



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

Technicienne-dentiste / Technicien-dentiste¹ avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 17 octobre 2017

N° de la profession 54104

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

Table des matières

1. Introduction

2. Bases de la pédagogie professionnelle

- 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
- 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
- 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs
- 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

3. Profil de qualification

- 3.1 Profil de la profession
- 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- 3.3 Niveau d'exigences de la profession

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

- Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation du processus de travail
- Domaine de compétences opérationnelles 2: Fabrication de prothèses amovibles
- Domaine de compétences opérationnelles 3: Fabrication de prothèses fixes
- Domaine de compétences opérationnelles 4: Fabrication d'appareils orthodontiques et de gouttières
- Domaine de compétences opérationnelles 5: Réalisation de travaux de suivi, de prestations de services, de réparations et de modifications

Ediction, approbation et entrée en vigueur

Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Glossaire

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFP	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de la formation professionnelle initiale de technicien-dentiste sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

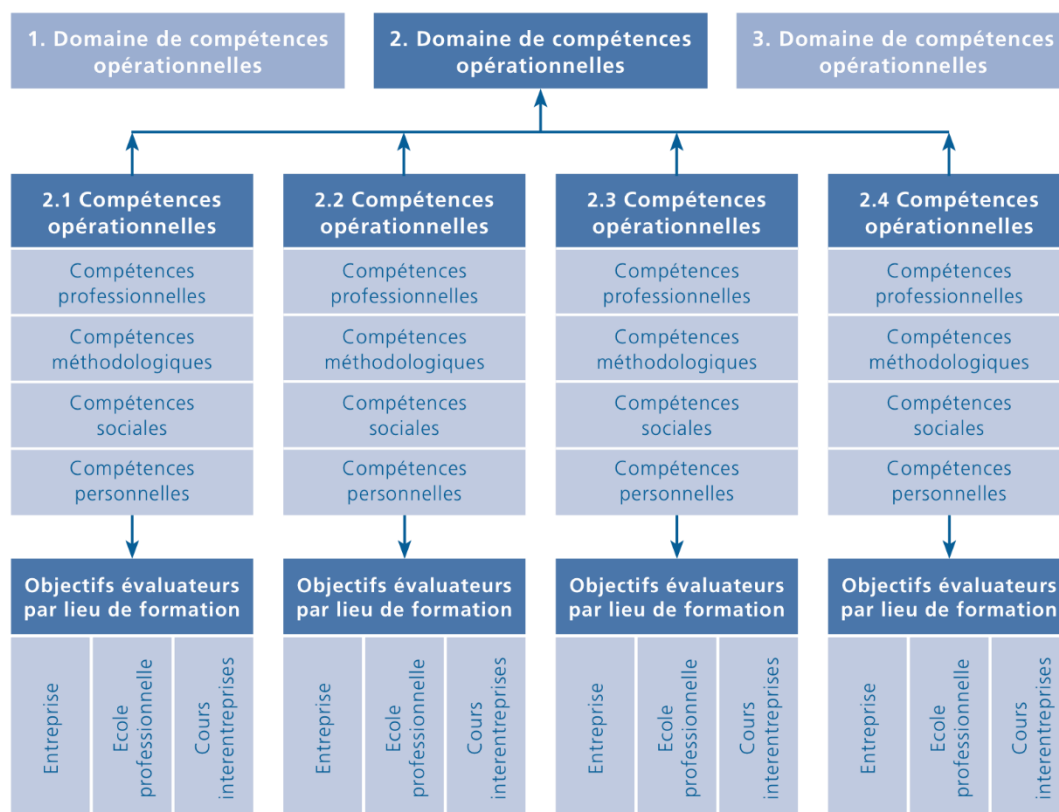
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de technicien-dentiste. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



² Voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste / technicien-dentiste.

La profession de technicien-dentiste comprend **cinq domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : Organisation du processus de travail

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine 1 Organisation du processus de travail regroupe par exemple quatre compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les techniciens-dentistes aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.	Les techniciens-dentistes utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.
Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.	Les techniciens-dentistes organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.
Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.	Les techniciens-dentistes abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.
Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.	Les techniciens-dentistes analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C5). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les techniciens-dentistes restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Exemple : Les techniciens-dentistes énoncent les principales différences entre deux matériaux.</i>
C2	Comprendre	Les techniciens-dentistes expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Exemple : Les techniciens-dentistes commentent les aspects essentiels d'une communication cohérente avec les clients et les fournisseurs.</i>
C3	Appliquer	Les techniciens-dentistes mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>Exemple : Les techniciens-dentistes présentent un projet de travail et ses éléments de manière compréhensible.</i>
C4	Analyser	Les techniciens-dentistes analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Exemple : Les techniciens-dentistes déterminent les matériaux et la méthode la plus appropriée et la plus économique pour fabriquer les prothèses partielles, totales et hybrides, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient.</i>
C5	Synthétiser	Les techniciens-dentistes combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. <i>Exemple : Les techniciens-dentistes optimisent au besoin les processus de travail, les responsabilités ainsi que les interfaces importantes sous les angles de la rentabilité, de la sécurité et des impératifs écologiques.</i>

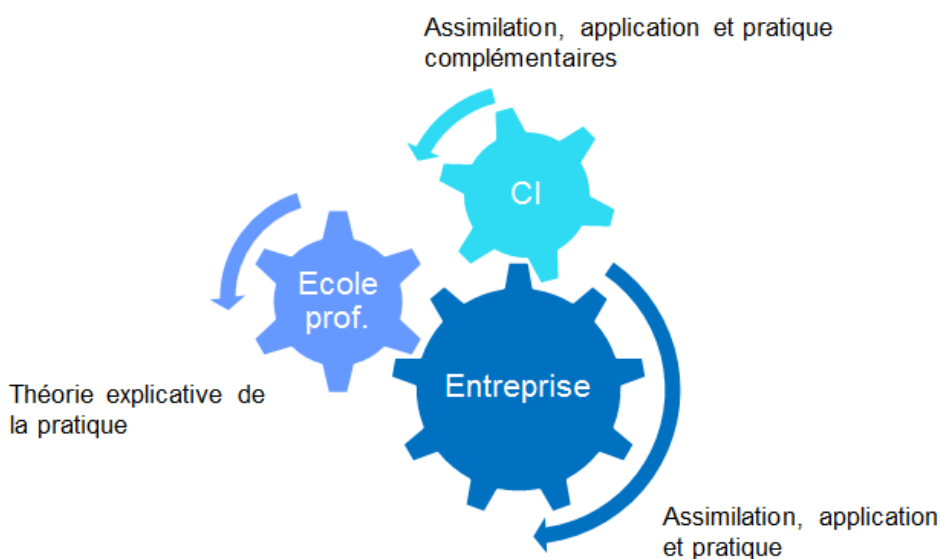
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément descriptif du certificat ou à la conception des procédures de qualification.

3.1 Profil de la profession

Domaines d'activité

Les techniciens-dentistes ont pour mission de fabriquer des prothèses dentaires amovibles et fixes ainsi que des appareils orthodontiques. ~~Ils se chargent également du suivi de leurs produits.~~ Ils maîtrisent aussi bien les procédés et méthodes de fabrication analogiques que numériques, tels que la CAO/FAO et l'impression 3D. Le suivi et l'entretien de leurs produits constituent également une composante importante de leur activité. Les clients des techniciens-dentistes sont des dentistes, des propriétaires de laboratoire, ~~des employés de laboratoire,~~ des patients, des centres d'usinage, des cliniques dentaires ainsi que des centres médico-dentaires.

Principales compétences opérationnelles

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en cinq domaines de compétences opérationnelles:

1. Organisation du processus de travail
2. Fabrication de prothèses amovibles
3. Fabrication de prothèses fixes
4. Fabrication d'appareils orthodontiques et de gouttières
5. Réalisation de travaux de suivi, de prestations de services, de réparations et de modifications

Les techniciens-dentistes saisissent les besoins de leurs clients, déterminent les étapes de travail à suivre et planifient leur mise en œuvre. ~~Leurs travaux de fabrication s'appuient principalement sur des procédés numériques, qu'ils complètent judicieusement par des compétences artisanales.~~ Ils réalisent leurs tâches efficacement et selon les besoins de l'entreprise. Ils organisent leur propre travail, la logistique interne, de manière rationnelle et conformément aux règles de l'entreprise tout en respectant les délais. Ils s'assurent du bon fonctionnement du matériel et des appareillages.

Les processus de fabrication spécifiques aux différents produits nécessitent une bonne connaissance de l'anatomie, des propriétés des matériaux, des phénomènes chimiques et physiques ainsi que des flux de travail analogiques et numériques. La planification et l'évaluation des flux des travaux dans les domaines prothétiques fixes et amovibles et de l'orthodontie sont fondamentales et permettent de fournir aux clients des produits dentaires de très grande qualité. Les techniciens-dentistes planifient de manière ciblée les étapes de travail allant de la prise d'empreintes au produit final et ils mettent efficacement en œuvre cette planification. Dans leurs activités professionnelles, ils veillent au respect de la réglementation en matière de protection de la santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

Les techniciens-dentistes conseillent les clients et les informent sur les produits, les innovations techniques et les progrès technologiques.

Les principales activités des techniciens-dentistes sont les suivantes:

1. Ils saisissent les besoins de leurs clients, déterminent ~~les étapes de travail à suivre~~ les procédures des travaux numériques et analogiques nécessaires et appropriés et planifient leur mise en œuvre.
2. Ils identifient les exigences fonctionnelles et esthétiques des prothèses dentaires amovibles et fabriquent des prothèses dentaires partielles, totales et hybrides.
3. Ils identifient les exigences fonctionnelles et esthétiques des prothèses dentaires fixes et réalisent des restaurations unitaires ou par pont sur des dents naturelles ou sur des implants.
4. Ils fabriquent des appareils orthodontiques et des gouttières. Suivant la procédure appropriée.
5. Ils procèdent à la réparation de produits, assurent le suivi de leurs produits en suivant la procédure appropriée et proposent leurs prestations de services ainsi que des modifications.

Ils respectent les prescriptions d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de l'environnement dans tous les domaines d'activité.

Exercice de la profession

Les techniciens-dentistes travaillent dans des laboratoires indépendants ou des laboratoires de cabinet médical, dans l'industrie dentaire et pour des cliniques dentaires et des centres médico-dentaires. Ils transforment en produits de haute qualité des matériaux très variés, allant du plâtre jusqu'aux matières plastiques de pointe, en passant par les métaux et alliages les plus divers tels que les céramiques de haute résistance.

Les techniciens-dentistes travaillent dans un environnement dynamique caractérisé par des adaptations structurelles exigeantes. C'est pourquoi ils doivent continuer à se former en permanence. Les progrès technologiques dans le processus de production (numérisation), les évolutions en termes de matériel ainsi que l'expertise dans l'assistance client et les services complémentaires sont au centre de leurs préoccupations. Des offres de formation professionnelle supérieure (cf. www.vzls.ch/formation-continue) ainsi que de nombreux cours individuels leur sont proposés dans ces domaines.

L'importance de la profession pour la société

La société actuelle, tout comme le marché du travail, posent des exigences toujours plus élevées à la santé et à l'apparence physique. Les personnes elles-mêmes sont d'ailleurs aussi très exigeantes envers elles-mêmes et envers les autres en matière de santé, de soins médicaux et d'esthétique. Seuls les produits de qualité répondant à des critères élevés en termes d'esthétique, de fonctionnement et de durabilité peuvent satisfaire ces exigences.

En s'engageant à respecter des valeurs durables (produits de haute qualité, travail fiable et écologique, assistance client personnalisée), les techniciens-dentistes jouent un rôle prépondérant en matière de santé et de bien-être pour toutes les couches de la population.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →			
A	Organisation du processus de travail	A.1. : Identifier les besoins des clients et définir les prestations exigées	A.2. : Définir et optimiser les techniques et processus de travail	A.3. : Commander, stocker et gérer durablement le matériel courant et le matériel de vente	A.4. : Utiliser les instruments et les appareils et assurer leur fonctionnement
B	Fabrication de prothèses amovibles	B.1. : Identifier les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux prothèses partielles, totales et hybrides et planifier les travaux	B.2. : Choisir les systèmes et méthodes de montage	B.3. : Choisir les éléments de fixation et d'ancrage	B.4. : Fabriquer des prothèses partielles, totales et hybrides
C	Fabrication d'appareils orthodontiques et de gouttières	C.1. : Identifier les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux restaurations par couronne et par pont et planifier les travaux	C.2. : Choisir et fabriquer des mésostructures et suprastructures selon le système d'implant, concevoir le design et procéder au façonnage	C.3. : Fabriquer des couronnes et des ponts sur des dents naturelles ou implants Fabriquer des armatures de couronnes et de ponts sur dents naturelles ou sur implants	C.4. : Stratifier ou personnaliser des couronnes et des ponts à l'aide de techniques et de matériaux appropriés. Réaliser des incrustations de couronnes et de ponts à l'aide des techniques et matériaux appropriés et/ou les personnaliser
D	Fabrication d'appareils orthodontiques et de gouttières	D.1. : Analyser le plan de traitement dentaire, la commande d'appareils et de gouttières pour les malpositions maxillaires et dentaires Pour les mauvaises postures des mâchoires et des dents, analyser le plan de traitement et la commande des appareils orthodontiques et des gouttières par le médecin-dentiste	D.2. : Sélectionner les éléments de maintien, de mouvement et d'extension	D.3. : Fabriquer des appareils orthodontiques et des gouttières	
E	Réalisation de travaux de suivi, de prestations de services, de réparations et de modifications	E.1. : Evaluer l'usure et les dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières, proposer des solutions et planifier les travaux	E.2. : Effectuer des travaux de suivi, fournir des prestations de services, réaliser des réparations et des modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles	E.3. : effectuer des travaux de suivi, des prestations de service, des réparations et des extensions sur des appareils orthodontiques et des gouttières	

* Les clients sont : les dentistes, les propriétaires de laboratoires, les patients, les centres de fraisage, les cliniques dentaires et les centres dentaires

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241)

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles A: Organisation du processus de travail

L'organisation du processus de travail constitue une compétence fondamentale des techniciens-dentistes, elle assure un déroulement fluide et efficace des travaux au laboratoire.

Les techniciens-dentistes identifient les besoins des clients et définissent les prestations exigées. Ils déterminent les processus de travail et les techniques à mettre en œuvre et, au besoin, ils les optimisent. Ils commandent et stockent le matériel courant et le matériel de vente et ils en assurent la gestion durable. Pour permettre un déroulement fluide et efficace des travaux, ils assurent le bon fonctionnement des instruments et des appareils et ils les utilisent correctement.

Compétence opérationnelle A.1: Identifier les besoins des clients et définir les prestations exigées

Se basant sur les données et les documents qui leur sont transmis par les cabinets dentaires, les cliniques dentaires et les centres médico-dentaires ou les laboratoires dentaires, les techniciens-dentistes identifient le type de dispositif sur mesure commandé, ils définissent les exigences spécifiques à respecter ainsi que les matériaux à utiliser et les méthodes à appliquer pour exécuter la commande dans le rapport coûts/prestations souhaité. Dans les contacts avec les clients et les fournisseurs, ils adaptent leur manière de s'exprimer en fonction de leurs interlocuteurs et ils tiennent compte des règles de base d'une discussion.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
A.1.1 Les techniciens-dentistes mènent des entretiens avec les clients et les fournisseurs en appliquant les règles de base d'une discussion et de la communication (C3).	A.1.1 Les techniciens-dentistes commentent les aspects essentiels d'une communication cohérente avec les clients et les fournisseurs (C2).	
A.1.2 Les techniciens-dentistes reçoivent les clients et les fournisseurs selon les instructions et les valeurs de l'entreprise (C3).		

A.1.3 Les techniciens-dentistes identifient les besoins des clients dans la discussion (C3).	A.1.3 Les techniciens-dentistes exposent les différentes étapes à suivre et les méthodes pouvant être appliquées lors d'un entretien avec un client (C2).	
A.1.4 Les techniciens-dentistes conseillent la clientèle de manière professionnelle sur l'offre, les matériaux, les coûts, les délais et les processus (C3).	A.1.4 Les techniciens-dentistes expliquent les contenus d'un entretien conseil en utilisant des termes techniques (C2).	
	A.1.5 Les techniciens-dentistes expliquent les domaines d'application des matériaux pour les travaux dentaires sur la base de leurs propriétés chimiques et physiques et de leurs caractéristiques (C2).	

Compétence opérationnelle A.2: Définir et optimiser les techniques et processus de travail

Les techniciens-dentistes traitent leurs commandes selon les processus analogiques et/ou numériques prévus à cet effet à l'aide des méthodes et des instruments appropriés. Ils adaptent les processus à la commande en cours et au besoin ils les optimisent. Ils définissent les techniques et processus de travail depuis la saisie de la commande jusqu'au contrôle final et à l'établissement de la documentation, en passant par l'achat et la gestion du matériel, et la production. Ils utilisent pour ce faire les moyens d'information et de communication de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
A.2.1 Les techniciens-dentistes appliquent les processus standard de l'entreprise pour traiter les commandes (C3).	A.2.1 Les techniciens-dentistes expliquent les processus standard ainsi que les domaines de responsabilité et les tâches des collaborateurs dans un laboratoire (C2).	
A.2.2 Les techniciens-dentistes optimisent au besoin les processus de travail, les responsabilités ainsi que les interfaces importantes sous les angles de la rentabilité, de la sécurité et des impératifs écologiques (C5).	A.2.2 Les techniciens-dentistes commentent les processus spécifiques à l'entreprise et les responsabilités dans leur entreprise formatrice ainsi que l'importance des différents éléments (C2).	
A.2.3 Les techniciens-dentistes planifient leurs travaux en fonction des processus analogiques et/ou numériques prévus à cet effet, en tenant compte des	A.2.3 Les techniciens-dentistes décrivent les étapes chronologiques à suivre pour fabriquer un produit selon les processus analogiques et numériques. Ils	A.2.3 Les techniciens-dentistes appliquent les directives en matière de sécurité des données (C3).

prescriptions du médecin-dentiste et des conditions-cadres techniques, temporelles et économiques. Ils sauvegardent les données numériques, les gèrent sur des réseaux communs et respectent les directives en matière de sécurité des données (C4).	expliquent les directives en matière de sécurité des données (C3).	
	A.2.4 Les techniciens-dentistes présentent un projet de travail et ses éléments de manière compréhensible (C3).	
	A.2.5 Les techniciens-dentistes montrent le lien entre procédé analogique et procédé numérique ainsi que le passage de l'un à l'autre (C4).	
	A.2.6 Les techniciens-dentistes mettent en évidence le sens, le caractère rentable et l'utilité pour le laboratoire de combiner les méthodes analogique et numérique (C4).	
	A.2.7 Les techniciens-dentistes mettent en évidence le sens, le caractère rentable et l'utilité pour la production propre et pour la sous-traitance (C4).	

Compétence opérationnelle A.3: Commander, stocker et gérer durablement le matériel courant et le matériel de vente

Les techniciens-dentistes sont responsables de la gestion des stocks dans l'entreprise. Ils contrôlent les stocks. A cet effet, ils dressent un inventaire et établissent régulièrement les besoins raisonnables du laboratoire. Ils commandent le matériel courant et le matériel de vente suffisamment tôt auprès des fournisseurs et ils les stockent dès réception selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
A.3.1 Les techniciens-dentistes gèrent les stocks de matériel courant et de matériel de vente de façon durable (C3).	A.3.1 Les techniciens-dentistes expliquent les principes du stockage, l'organisation des stocks et la gestion durable des stocks (C2).	
A.3.2 Les techniciens-dentistes tiennent les documents nécessaires pour gérer les stocks et		

ils traitent les données de manière compréhensible selon les instructions de l'entreprise (C3).		
A.3.3 Les techniciens-dentistes identifient les besoins actuels en matériel courant et en matériel de vente sur la base des commandes des clients (C3).		
A.3.4 Les techniciens-dentistes commandent le matériel courant et le matériel de vente selon les instructions de l'entreprise (C3).		
A.3.5 Les techniciens-dentistes stockent les substances et les matériaux dangereux selon les prescriptions légales et les instructions de l'entreprise (C3).	A.3.5 Les techniciens-dentistes décrivent comment stocker de manière sûre et durable les substances et matériaux dangereux selon les prescriptions légales et de l'entreprise (C2).	
A.3.6 Les techniciens-dentistes éliminent les substances et matériaux dangereux selon les prescriptions légales et les instructions de l'entreprise (C3).	A.3.6 Les techniciens-dentistes décrivent comment éliminer de manière sûre et durable les substances et matériaux dangereux selon les prescriptions légales et les instructions de l'entreprise (C2).	

Compétence opérationnelle A.4: Utiliser les instruments et les appareils et assurer leur fonctionnement

Les techniciens-dentistes utilisent les appareils et les instruments selon les instructions du fabricant. Ils se chargent de l'entretien **et le nettoyage** courant des équipements du laboratoire, effectuent les réparations nécessaires **et les mises à jour** et assurent ainsi le fonctionnement des appareils et des instruments. Ils s'informent régulièrement des nouveautés technologiques, de leur emploi et de leur fonctionnement. En utilisant les appareils et les instruments, ils respectent les prescriptions d'hygiène et prennent des mesures pour garantir la sécurité au travail, la protection de la santé, l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
A.4.1 Les techniciens-dentistes se servent des appareils et des instruments selon les indications du fabricant et les instructions de l'entreprise (C3).	A.4.1 Les techniciens-dentistes expliquent le fonctionnement, l'utilisation sûre et durable ainsi que la maintenance des appareils et des instruments employés de manière individuelle et collective (C2).	
A.4.2 Les techniciens-dentistes contrôlent le bon fonctionnement des appareils et des instruments (C3).	A.4.2 Les techniciens-dentistes expliquent les lois fondamentales de l'électricité qui sont importantes pour assurer le fonctionnement et l'entretien en	

	toute sécurité des appareils et des instruments (C2).	
A.4.3 Les techniciens-dentistes utilisent les instruments et les appareils de manière sûre, écologique, efficace du point de vue énergétique et en respectant les prescriptions d'hygiène (C3).		
A.4.4 Les techniciens-dentistes procèdent aux travaux de nettoyage, d'entretien et de maintenance des appareils et des instruments selon les instructions du fabricant (C3).		
A.4.5 Les techniciens-dentistes réparent de manière autonome des pannes simples sur les appareils et les instruments (C3).	A.4.5 Les techniciens-dentistes décrivent comment ils peuvent réparer les dysfonctionnements typiques des appareils et instruments (C2). Les techniciens-dentistes montrent les pannes typiques qui surviennent sur les appareils et les instruments (C2).	
	A.4.6 Les techniciens-dentistes décrivent comment ils peuvent réparer les pannes typiques sur les appareils et les instruments (C2).	
A.4.6 Les techniciens-dentistes ordonnent au besoin la réparation ou le remplacement temporaire des appareils et des instruments défectueux (C3).	A.4.6 Les techniciens-dentistes expliquent comment se procurer des pièces détachées ou ordonner la télémaintenance des appareils et des instruments (C2).	
A.4.7 Les techniciens-dentistes remplacent les pièces usagées des appareils et des instruments (C3).		

Domaine de compétences opérationnelles B: Fabrication de prothèses amovibles

La fabrication d'une prothèse amovible de façon précise et professionnelle constitue une compétence majeure des techniciens-dentistes.

Ils identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux prothèses partielles, totales et hybrides et ils planifient leurs travaux avec précision. Ils choisissent les méthodes et systèmes de montage appropriés de même que les éléments de fixation et d'ancrage. Ils fabriquent des prothèses partielles, totales et hybrides, **et les personnalisent à l'aide de techniques et de matériaux appropriés. ils réalisent des incrustations à l'aide des techniques et matériaux appropriés et ils les personnalisent.**

Compétence opérationnelle B.1: Identifier les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux prothèses partielles, totales et hybrides et planifier les travaux

Les techniciens-dentistes identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles propres à chaque cas, posées aux prothèses partielles, totales et hybrides. Ils planifient leurs travaux selon les processus analogiques **et/ou** numériques prévus à cet effet, avec les outils et les méthodes appropriés. **ils utilisent pour cela les moyens d'information et de communication de l'entreprise.**

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
B.1.1 Les techniciens-dentistes identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux prothèses partielles, totales et hybrides, selon les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).	B.1.1 Les techniciens-dentistes expliquent l'importance esthétique des prothèses partielles, totales et hybrides (C2).	
	B.1.2 Les techniciens-dentistes évaluent les prothèses partielles, totales et hybrides au regard de leur conformité avec les prescriptions du médecin-dentiste, les souhaits du patient et la situation en bouche (C4).	
	B.1.3 Les techniciens-dentistes expliquent le lien entre le degré d'esthétique, le processus de fabrication et le prix des différentes prothèses de la prothèse amovibles (C2).	
B.1.4 Les techniciens-dentistes planifient la fabrication analogique et/ou numérique des prothèses partielles, totales et hybrides, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).	B.1.4 Les techniciens-dentistes décrivent les processus standard relatifs à la planification analogique et numérique des prothèses partielles, totales et hybrides (C2).	

B.1.5 Les techniciens-dentistes déterminent les matériaux et la méthode la plus appropriée et la plus économique pour fabriquer les prothèses partielles, totales et hybrides, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).		
B.1.6 Dans la planification des prothèses partielles, totales et hybrides, les techniciens-dentistes tiennent compte du contexte anatomique (C4). Les techniciens-dentistes tiennent compte dans la planification des prothèses partielles, totales et hybrides du contexte anatomique, des bases physiques et chimiques pertinentes pour la fabrication ainsi que des exigences esthétiques (C4).	B.1.6 Les techniciens-dentistes expliquent le montage des prothèses partielles, totales et hybrides à l'aide des étapes de travail correspondantes, en tenant compte du contexte anatomique, des bases physiques et chimiques pertinentes pour la fabrication ainsi que des exigences esthétiques (C2).	
	B.1.7 Les techniciens-dentistes justifient la forme et la fonction des prothèses dentaires amovibles en se basant sur les structures anatomiques existantes. (C2)	
B.1.8 Les techniciens-dentistes utilisent les programmes de manière appropriée pour établir la planification, la documentation et la présentation (C3).	B.1.8 Les techniciens-dentistes utilisent des programmes pour établir la planification, la documentation et la présentation (C3).	
B.1.9 Les techniciens-dentistes sauvegardent sur des réseaux communs les données qu'ils gèrent (C3).		

Compétence opérationnelle B.2: Choisir les systèmes et méthodes de montage

Les techniciens-dentistes choisissent les systèmes et méthodes de montage appropriés à chaque cas, de sorte à garantir la fonctionnalité et le confort du port des prothèses partielles, totales et hybrides.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
B.2.1 Les techniciens-dentistes choisissent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses partielles, selon les instructions de l'entreprise, les	B.2.1 Les techniciens-dentistes expliquent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses partielles, avec leurs	

prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C3).	caractéristiques et exigences spécifiques (C2).	
B.2.2 Les techniciens-dentistes choisissent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses totales, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C3).	B.2.2 Les techniciens-dentistes expliquent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses totales, avec leurs caractéristiques et exigences spécifiques (C2).	
B.2.3 Les techniciens-dentistes choisissent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses hybrides, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C3).	B.2.3 Les techniciens-dentistes expliquent les systèmes et méthodes de montage adaptés aux prothèses hybrides, avec leurs caractéristiques et exigences spécifiques (C2).	

Compétence opérationnelle B.3: Choisir les éléments de fixation et d'ancrage

Les techniciens-dentistes choisissent les éléments de fixation et d'ancrage adaptés à la situation buccale du patient pour un confort optimal du port de la prothèse.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
B.3.1 Les techniciens-dentistes choisissent les éléments de fixation pour des prothèses partielles selon la planification (C3).	B.3.1 Les techniciens-dentistes commentent les éléments d'ancrage adaptés aux prothèses partielles, avec leurs caractéristiques et exigences spécifiques (C2).	
B.3.2 Les techniciens-dentistes choisissent les éléments d'ancrage pour des prothèses hybrides selon la planification (C3).	B.3.2 Les techniciens-dentistes commentent les éléments d'ancrage adaptés aux prothèses hybrides, avec leurs caractéristiques et exigences spécifiques (C2).	

Compétence opérationnelle B.4: Fabriquer des prothèses partielles, totales et hybrides

Les techniciens-dentistes fabriquent des prothèses partielles, totales et hybrides en appliquant des méthodes de travail analogiques, numériques ou mixtes. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements et ils les utilisent de manière efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement. Ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et ils respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
B.4.1 Les techniciens-dentistes fabriquent des prothèses partielles à l'aide des techniques analogique et/ou numérique, selon la planification du travail (C3).	B.4.1 Les techniciens-dentistes expliquent les avantages et les processus pouvant être utilisés pour la fabrication des prothèses partielles selon les prescriptions légales et les exigences spécifiques (C2).	B.4.1 Les techniciens-dentistes réalisent des modèles pour différents types de prothèses à l'aide des techniques analogique et numérique (C3).
		B.4.2 Les techniciens-dentistes réalisent une des prothèses partielles entièrement par la méthode analogique et numérique (C3).
B.4.3 Les techniciens-dentistes fabriquent des prothèses totales à l'aide des techniques analogique et/ou numérique, selon la planification du travail (C3).	B.4.3 Les techniciens-dentistes expliquent les avantages et les processus pouvant être utilisés pour la fabrication des prothèses totales selon les prescriptions légales et les exigences spécifiques (C2).	B.4.3 Les techniciens-dentistes réalisent une prothèse totale en cire (C3).
		B.4.4 Les techniciens-dentistes fabriquent une des prothèses totales du maxillaire supérieur et une prothèse totale du maxillaire inférieur au moyen de la technique analogique sur la base d'un concept de montage reconnu (C3).
		B.4.5 Les techniciens-dentistes conçoivent le design de prothèses totales au moyen de la technique numérique (C3).
		B.4.6 Les techniciens-dentistes réalisent une coulée de

		modèle en utilisant la technique analogique (C3).
		B.4.7 Les techniciens-dentistes conçoivent le design d'une armature de stellite au moyen de la technique numérique (C3).
B.4.8 Les techniciens-dentistes fabriquent des prothèses hybrides à l'aide des techniques analogique et/ou numérique, selon la planification du travail (C3).	B.4.8 Les techniciens-dentistes expliquent les avantages et l'utilisation des processus possibles pour fabriquer des prothèses hybrides selon les prescriptions légales et les exigences spécifiques (C2).	
	B.4.9 Les techniciens-dentistes expliquent les fondements physiques qui sont importants dans tous les processus de fabrication (C2).	
	B.4.10 Les techniciens-dentistes expliquent les principes et les lois de la thermodynamique qui sont importants dans tous les processus de fabrication (C2).	
	B.4.11 Les techniciens-dentistes expliquent les phénomènes de l'optique qui sont importants pour le choix et le traitement des matériaux dans tous les processus de fabrication (C2).	
	B.4.12 Les techniciens-dentistes expliquent les lois fondamentales de l'électricité qui sont importantes dans tous les processus de fabrication (C2).	
	B.4.13 Les techniciens-dentistes utilisent le système SI correctement (C3).	
B.4.14 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).	B.4.14 Les techniciens-dentistes justifient pourquoi les prescriptions d'hygiène sont nécessaires (C2).	B.4.14 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).

B.4.15 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).	B.4.15 Les techniciens-dentistes expliquent les mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement (C2).	B.4.15 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).
--	---	--

Domaine de compétences opérationnelles C: Fabrication de prothèses fixes La fabrication correcte et précise des prothèses fixes constitue une autre compétence essentielle des techniciens-dentistes. Les techniciens-dentistes identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux restaurations par couronne et par pont et ils planifient leurs travaux sur dents naturelles et/ou sur implants. Pour les implants, ils choisissent les suprastructures adaptées au système d'implant et ils les façonnent. Ils fabriquent des armatures de couronnes et de ponts sur dents naturelles et/ou sur implants et ils utilisent correctement les techniques d'incrustations et de personnalisation pour les restaurations de couronnes et de ponts, selon les indications du fabricant.		
Compétence opérationnelle C.1: Identifier les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux restaurations par couronne et par pont et planifier les travaux Les techniciens-dentistes identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux restaurations par couronne et par pont. Ils planifient les travaux selon les processus analogiques et/ou numériques prévus à cet effet, avec les moyens et les méthodes appropriés. Ils utilisent pour cela les moyens d'information et de communication de l'entreprise.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
C.1.1 Les techniciens-dentistes identifient les exigences esthétiques et fonctionnelles posées aux couronnes et aux ponts, selon les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).	C.1.1 Les techniciens-dentistes expliquent le rôle et l'importance de l'anatomie et de l'esthétique dans les restaurations par couronne et par pont (C2).	
	C.1.2 Les techniciens-dentistes évaluent les restaurations par couronne et par pont au regard de leur conformité avec les prescriptions du médecin-dentiste, les souhaits du patient et la situation en bouche (C4).	
	C.1.3 Les techniciens-dentistes expliquent le rapport entre le degré d'esthétique, le processus de fabrication et le prix de la prothèse fixe (C2).	
C.1.4 Les techniciens-dentistes planifient la fabrication	C.1.4 Les techniciens-dentistes expliquent les processus	

analogique et/ou numérique des couronnes et des ponts, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).	standard relatifs à la planification analogique et numérique des restaurations par couronne et par pont (C2).	
C.1.5 Les techniciens-dentistes fabriquent, dans le cadre de la planification des implants, le guide radiographique et les gabarits de forage (C3).		
C.1.6 Les techniciens-dentistes déterminent les matériaux et la méthode la plus appropriée et la plus économique pour les restaurations par couronne et par pont, selon les instructions de l'entreprise, les prescriptions du médecin-dentiste et les souhaits du patient (C4).		

Compétence opérationnelle C.2: Choisir et fabriquer des mésostructures et suprastructures selon le système d'implant, concevoir le design et procéder au façonnage

Les techniciens-dentistes choisissent des mésostructures et des suprastructures selon le système d'implant et ils les façonnent. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements et ils les utilisent de manière efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement. Ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et ils respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
C.2.1 Les techniciens-dentistes choisissent la mésostructure et la suprastructure adaptées au système d'implant pour les couronnes unitaires, sur la base des exigences esthétiques et fonctionnelles (C3).	C.2.1 Les techniciens-dentistes déterminent la mésostructure et la suprastructure qui conviennent pour la fabrication des couronnes unitaires, sur la base des exigences esthétiques et fonctionnelles (C3).	
C.2.2 Les techniciens-dentistes choisissent la mésostructure et la suprastructure adaptées au système d'implant pour les ponts, sur la base des exigences esthétiques et fonctionnelles (C3).	C.2.2 Les techniciens-dentistes déterminent la mésostructure et la suprastructure qui conviennent pour la fabrication des ponts, sur la base des exigences esthétiques et fonctionnelles (C3).	

C.2.3 Les techniciens-dentistes fabriquent les mésostructures et les suprastructures à l'aide des processus de fabrication analogiques les plus adaptés et les plus économiques, selon la planification des travaux et les instructions du fabricant (C3).		
C.2.4 Les techniciens-dentistes fabriquent les mésostructures et les suprastructures à l'aide des processus de fabrication analogiques et ou numériques les plus adaptés et les plus économiques, selon la planification des travaux et les instructions du fabricant (C3).		
C.2.5 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).		
C.2.6 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).		

Compétence opérationnelle C.3: Fabriquer des couronnes et des ponts sur des dents naturelles³ ou sur implants ~~Fabriquer des armatures de couronnes et de ponts sur des dents naturelles ou sur implants~~

Les techniciens-dentistes fabriquent des **armatures de** couronnes et des ponts sur des dents naturelles **et/ou** sur implants selon les processus analogiques **et/ou** numériques prévus à cet effet. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements et ils les utilisent de manière efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement. Ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et ils respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
C.3.1 Les techniciens-dentistes fabriquent des armatures de couronnes à l'aide des techniques analogique et/ou numérique selon la planification des travaux (C3)	C.3.1. Les techniciens-dentistes commentent les étapes de travail, les appareils et les matériaux nécessaires à la fabrication analogique et numérique	C.3.1 Les techniciens-dentistes fabriquent des armatures de couronne au moyen des techniques analogique et ou numérique (C3).

³ Dents piliers

	des armatures de couronnes (C2).	
C.3.2 Les techniciens-dentistes fabriquent des couronnes monolithiques à l'aide des techniques analogique et/ou numérique selon la planification des travaux (C3).	C.3.2 Les techniciens-dentistes commentent les étapes de travail, les appareils et les matériaux nécessaires à la fabrication analogique et numérique des couronnes monolithiques (C2).	C.3.2 Les techniciens-dentistes conçoivent le design et modèlent huit les formes des dents naturelles avec des matériaux différents (C3).
		C.3.3 Les techniciens-dentistes fabriquent une couronne latérale par procédé analogique et une autre par procédé numérique (C3).
C.3.4 Les techniciens-dentistes fabriquent des armatures de ponts à l'aide des techniques analogique et/ou numérique selon la planification des travaux (C3).	C.3.4 Les techniciens-dentistes commentent les étapes de travail, les appareils et les matériaux nécessaires à la fabrication analogique et numérique des armatures de ponts (C2).	C.3.4 Les techniciens-dentistes fabriquent une armature des ponts par procédé analogique et une autre par procédé numérique (C3).
C.3.5 Les techniciens-dentistes fabriquent des ponts monolithiques à l'aide des techniques analogique et/ou numérique selon la planification des travaux (C3).	C.3.5 Les techniciens-dentistes commentent les étapes de travail, les appareils et les matériaux nécessaires à la fabrication analogique et numérique des ponts monolithiques (C2).	C.3.5 Les techniciens-dentistes fabriquent des ponts monolithiques de manière numérique conformément à la planification du travail (C3).
C.3.6 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).		
C.3.7 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).		

Compétence opérationnelle C.4: Stratifier ou personnaliser des couronnes et des ponts à l'aide de techniques et de matériaux appropriés.

Réaliser des incrustations de couronnes et de ponts à l'aide des techniques et matériaux appropriés et/ou les personnaliser

Les techniciens-dentistes réalisent des incrustations stratifications ou personnalisent des couronnes et des ponts à l'aide des techniques et des matériaux appropriés, de sorte à obtenir des produits esthétiquement attrayants. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements et ils les utilisent de manière efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement. Ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et ils respectent les prescriptions d'hygiène.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
C.4.1 Les techniciens-dentistes réalisent des incrustations de couronnes et de ponts selon la planification des travaux (C3).	C.4.1 Les techniciens-dentistes expliquent les techniques d'incrustations d'armatures de couronnes et de ponts (C2).	C.4.1 Les techniciens-dentistes réalisent des incrustations d'armatures de couronnes et de ponts par la méthode analogique (C3).
C.4.2 Les techniciens-dentistes personnalisent les couronnes et les ponts monolithiques au moyen de différentes techniques selon la planification des travaux (C3).	C.4.2 Les techniciens-dentistes expliquent les techniques de personnalisation des couronnes et des ponts monolithiques (C2).	C.4.2 Les techniciens-dentistes personnalisent les couronnes et les ponts monolithiques à l'aide de différentes techniques (C3).
C.4.3 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions en matière d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).		
C.4.4 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).		

Domaine de compétences opérationnelles D: Fabrication d'appareils orthodontiques et de gouttières

La fabrication correcte et précise des appareils orthodontiques et des gouttières constitue une compétence essentielle des techniciens-dentistes.

Ils **évaluent-analysent** les mauvaises postures des mâchoires et des dents, choisissent les éléments de fixation, de mouvement et d'extension et fabriquent des appareils orthodontiques et des gouttières.

Compétence opérationnelle D.1: Analyser le plan de traitement dentaire, la commande d'appareils et de gouttières pour les malpositions maxillaires et dentaires. ~~Pour les mauvaises postures des mâchoires et des dents, analyser le plan de traitement et la commande des appareils orthodontiques et des gouttières par le médecin-dentiste~~

Les techniciens-dentistes **évaluent-analysent** les mauvaises postures des mâchoires et des dents au regard de la fabrication du produit. Ils analysent les prescriptions du médecin-dentiste.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
----------------------------------	---	--

D.1.1 Les techniciens-dentistes évaluent analysent les mauvaises postures des mâchoires et des dents au regard de la fabrication du produit (C4).	D.1.1 Les techniciens-dentistes attribuent diverses-différents positions postures aux des dents selon aux les classifications d'angle correspondantes (C2).	
D.1.2 Les techniciens-dentistes analysent le plan de traitement du médecin-dentiste et la commande d'appareils orthodontiques et de gouttières (C4).		

Compétence opérationnelle D.2: Choisir les éléments de fixation, de mouvements et d'extension

Les techniciens-dentistes choisissent les éléments de fixation, de mouvement et d'extension adaptés au cas à traiter.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
D.2.1 Les techniciens-dentistes choisissent les éléments de fixation, de mouvement et d'extension selon la commande et les instructions de planification (C3).	D.2.1 Les techniciens-dentistes expliquent les fonctions des éléments de fixation, de mouvement et d'extension (C2).	
	D.2.2 Les techniciens-dentistes déterminent les éléments de fixation, de mouvement et d'extension qui conviennent aux classifications d'angle (C3).	
D.2.3 Les techniciens-dentistes choisissent les matériaux appropriés pour les éléments de fixation, de mouvement et d'extension (C3).	D.2.3 Les techniciens-dentistes commentent les matériaux qui conviennent aux éléments de fixation, de mouvement et d'extension (C2).	

Compétence opérationnelle D.3: Fabriquer des appareils orthodontiques et des gouttières

Les techniciens-dentistes fabriquent des appareils orthodontiques et des gouttières avec les outils et les méthodes appropriés, à l'aide de techniques analogiques et/ou numériques. Ils sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements et ils les utilisent de manière efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement. Ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail et de protection de la santé et respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
----------------------------------	---	--

D.3.1 Les techniciens-dentistes fabriquent des appareils orthodontiques à l'aide de techniques analogiques et/ou numériques selon la planification des travaux (C3).	D.3.1 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail, les outils et les matériaux nécessaires à la fabrication analogique et numérique des appareils orthodontiques et des gouttières (C2).	D.3.1 Les techniciens-dentistes fabriquent des appareils orthodontiques et des gouttières à l'aide de techniques analogiques et/ou numériques (C3).
D.3.2 Les techniciens-dentistes fabriquent des gouttières orthodontiques à l'aide de techniques analogiques et/ou numériques selon la planification des travaux (C3).		D.3.2 Les techniciens-dentistes conçoivent le design des gouttières par procédé numérique (C3).
D.3.3 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène dans tous les processus de travail (C3).		
D.3.4 Les techniciens-dentistes prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement dans tous les processus de travail (C3).		

Domaine de compétences opérationnelles E: Réalisation de travaux de suivi, de prestations de services, de réparations et de modifications

L'exécution de travaux de suivi, de prestations de services, de réparations et de modifications sur les prothèses dentaires est essentielle pour pouvoir offrir aux clients des prestations durables et de qualité.

Les techniciens-dentistes évaluent l'usure et les dommages sur les prothèses dentaires, les appareils orthodontiques et les gouttières. Ils proposent des solutions et planifient les travaux. Ils réalisent des travaux de suivi, fournissent des prestations de services, font des réparations et des modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles ainsi que sur les appareils orthodontiques et les gouttières.

Compétence opérationnelle E.1: Evaluer l'usure et les dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières, proposer des solutions et planifier les travaux

Les techniciens-dentistes évaluent analysent l'usure et les dommages sur les prothèses dentaires ainsi que sur les appareils orthodontiques et les gouttières, et ils proposent des solutions. Ils planifient les travaux de suivi, fournissent des prestations de services, font des réparations et des modifications selon les processus analogiques et/ou numériques prévus à cet effet.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
E.1.1 Les techniciens-dentistes analysent l'usure et les dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières (C4).	E.1.1 Les techniciens-dentistes commentent l'usure et les dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières (C2).	

E.1.2 Les techniciens-dentistes déterminent les causes de l'usure et des dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières (C4).	E.1.2 Les techniciens-dentistes attribuent l'usure et les dommages sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur les appareils orthodontiques et sur les gouttières à des causes et ils les expliquent (C3).	
E.1.3 Les techniciens-dentistes proposent des solutions appropriées pour réparer les dommages et l'usure (C3).	E.1.3 Les techniciens-dentistes présentent des possibilités appropriées de suivi, de réparation et de service sur la base de dégâts typiques (C2).	
E.1.4 Les techniciens-dentistes soumettent les solutions possibles aux clients pour décision (C3).	E.1.4 Les techniciens-dentistes évaluent la procédure à suivre pour les travaux de suivi, les prestations de services, les réparations et les modifications, sous l'angle des frais/coûts, des fonctions, de l'esthétique, de la durée de vie et des souhaits du client (C4).	
E.1.5 Les techniciens-dentistes planifient les travaux de suivi, les prestations de service, les réparations et les modifications sur des prothèses amovibles et amovo-inamovibles, sur des appareils orthodontiques et sur des gouttières sur la base du dommage et des exigences du client (C4).		
E.1.6 Les techniciens-dentistes tiennent compte dans la planification du contexte anatomique, des conditions physiques et chimiques ainsi que des exigences esthétiques (C4).		
E.1.7 Pour les dispositifs sur mesures, les techniciens-dentistes déterminent la procédure appropriée pour les travaux de suivi, les prestations de service, les réparations et les extensions. Les techniciens-dentistes déterminent la méthode appropriée (analogique et/ou numérique (C4).	E.1.7 Les techniciens-dentistes présentent pour chaque catégorie de dispositif sur mesure, la procédure appropriée pour les travaux de suivi, les prestations de services, les réparations et les modifications (C2).	

Compétence opérationnelle E.2: Effectuer des travaux de suivi, fournir des prestations de services, réaliser des réparations et des modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles

Les techniciens-dentistes exécutent des travaux de suivi, des prestations de services, des réparations et des modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles à l'aide des outils et des méthodes appropriés. Ce faisant, ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé, d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement et ils respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
E.2.1 Les techniciens-dentistes effectuent les réparations sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles selon la planification des travaux (C3).	E.2.1 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour effectuer les réparations sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles (C2).	
E.2.2 Les techniciens-dentistes effectuent les modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles selon la planification des travaux (C3).	E.2.2 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour réaliser les modifications sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles (C2).	
E.2.3 Les techniciens-dentistes effectuent les travaux de suivi sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles selon la planification des travaux (C3).	E.2.3 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour exécuter les travaux de suivi sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles (C2).	
E.2.4 Les techniciens-dentistes effectuent les prestations de services sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles selon la planification des travaux (C3).	E.2.4 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour exécuter les prestations de services sur les prothèses amovibles et amovo-inamovibles (C2).	
E.2.5 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène ainsi que les mesures de protection de la santé dans tous les processus de travail (C3).		
E.2.6 Les techniciens-dentistes travaillent de manière sûre, économique, efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement lors de l'exécution des travaux de suivi, des réparations, des prestations de services et des modifications (C3).		

Compétence opérationnelle E.3: Effectuer des travaux de suivi, fournir des prestations de services, réaliser des réparations et des modifications sur les appareils orthodontiques et les gouttières

Les techniciens-dentistes exécutent des travaux de suivi, des prestations de services, des réparations et des modifications sur les appareils orthodontiques et les gouttières à l'aide des outils et des méthodes appropriés. Ce faisant, ils prennent des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé, d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement et ils respectent les prescriptions d'hygiène.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
E.3.1 Les techniciens-dentistes effectuent les réparations sur les appareils orthodontiques et les gouttières selon la planification des travaux (C3).	E.3.1 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour effectuer les réparations sur les appareils orthodontiques et les gouttières (C2).	
E.3.2 Les techniciens-dentistes effectuent les modifications sur les appareils orthodontiques et les gouttières selon la planification des travaux (C3).	E.3.2 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour réaliser les modifications sur les appareils orthodontiques et les gouttières (C2).	
E.3.3 Les techniciens-dentistes effectuent les travaux de suivi sur les appareils orthodontiques et les gouttières selon la planification des travaux (C3).	E.3.3 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour exécuter les travaux de suivi sur les appareils orthodontiques et les gouttières (C2).	
E.3.4 Les techniciens-dentistes exécutent les prestations de services sur les appareils orthodontiques et les gouttières selon la planification des travaux (C3).	E.3.4 Les techniciens-dentistes expliquent les étapes de travail nécessaires pour exécuter les prestations de services sur les appareils orthodontiques et les gouttières (C2).	
E.3.5 Les techniciens-dentistes respectent les prescriptions d'hygiène ainsi que les mesures de protection de la santé dans tous les processus de travail (C3).		
E.3.6 Les techniciens-dentistes travaillent de manière sûre, économique, efficace sur le plan énergétique et dans le respect de l'environnement lors de l'exécution des travaux de suivi, des réparations, des prestations de services et des modifications (C3).		

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par les organisations du monde du travail signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du ... sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste CFC / technicien-dentiste CFC.

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Berne, le

Swiss Dental Laboratories

Le Président

Les Responsables du Ressort Formation initiale

.....
Renzo Trachsler

.....
Chantal Clerc

.....
Roland Zellweger

Würenlos, ...

Fédération Suisse des Techniciens Dentistes

La Présidente

Le Vice-Président

Rahel Berthold

Matthias Wirz

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le ...

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1:

Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste / technicien-dentiste CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de technicienne-dentiste / technicien-dentiste CFC	Swiss Dental Laboratories
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours inter-entreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Swiss Dental Laboratories
Dossier de formation	Swiss Dental Laboratories
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch Swiss Dental Laboratories
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch Swiss Dental Laboratories
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Swiss Dental Laboratories
Equipement/gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Swiss Dental Laboratories
Programme de formation pour les cours interentreprises	Swiss Dental Laboratories
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Swiss Dental Laboratories
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Swiss Dental Laboratories

Annexe 2:

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé⁴

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des techniciennes-dentistes CFC et des techniciens-dentistes CFC en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention de l'entreprise soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
Art. 4	Influences physiques
4g	Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz.
Art. 5	Agents chimiques impliquant des dangers physiques
5b	Les travaux avec des agents chimiques ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les explosifs et les gaz inflammables dégagés lors des processus de fermentation.
Art. 6	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : 1. toxicité aiguë : H300, H310, H330, H301, H311, H331, 2. corrosion cutanée : H314, 3. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique : H370, H371, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H372, H373, 5. sensibilisation respiratoire : H334, 6. sensibilisation cutanée : H317, 7. cancérogénicité : H350, H350i, H351, 8. mutagénicité sur les cellules germinales : H340, H341, 9. toxicité pour la reproduction : H360, H360F, H360FD, H360Fd, H360D, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd.
Art. 7	Agents biologiques
7b	Les travaux entraînant une exposition à des microorganismes du groupe 3 et 4 visés à l'art. 3, al. 2, de l'ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes.

⁴ Version du 20.08.2025 en vigueur depuis le 01.09.2025.

Art. 8	Outils de travail dangereux
8b	Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article (s) ⁵	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ⁵ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Instruction des personnes en formation	Appui durant les CI	Formation en entreprise		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Utilisation des bouteilles de gaz, p. ex. propane/butane, acétylène	• Écrasement, choc • Danger d'incendie et d'explosion (voir plus bas)	4g 5b	• Protection contre les dommages mécaniques lors du transport et du stockage : capuchon de protection, collerette de protection, protection contre la chute et le roulement • Matériaux appropriés pour les tuyaux et les raccords • Examen visuel des tuyaux • Raccorder, contrôler l'étanchéité • Toujours fermer le robinet de la bouteille après utilisation	1ère AA			Instruction sur place, guider, former et superviser		1ère-2e AA	3e-4e AA
Travaux avec des gaz et des liquides inflammables	• Danger d'incendie et d'explosion (p. ex. flammes nues, bec Bunsen)	5b	• Triangle du feu, atmosphère explosive • Limites d'explosion inférieure et supérieure, domaine d'inflammabilité • Explosions de gaz • Mesures de protection contre les explosions • Produits d'extinction : couverture anti-feu, postes d'extinction, extincteurs • Organisation des urgences: premiers secours, numéros d'appel d'urgence	1ère AA		1ère AA	Instruction sur place, guider, former et superviser		1ère-2e AA	3-4e AA
Manipulation des substances dangereuses, p. ex. solvants, acides, Tavaux avec des matières plastiques, colles Traitement des matières plastique, de la céramique et des métaux	• Empoisonnement, brûlures après inhalation ou au contact de la peau, sensibilisation, cancer	6a	• Fiches de données de sécurité FDS • Pictogrammes du Système général harmonisé SGH • Mentions de danger et de prudence (phrases R et S) • Empoisonnements, brûlures, sensibilisation, allergie • Agents cancérigènes, p. ex. poussière de quartz : poussières inhalables, poussières alvéolaires, valeurs CMA • Choix approprié des EPI • Utilisation et entretien corrects des EPI pour protéger les voies respiratoires et la peau • Protection cutanée, produits de protection cutanée	1ère-2e AA		1ère AA	Guider, former et superviser	1ère-2e AA	3e AA	4e AA

⁵ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

⁶ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022.

Travaux sur des prothèses non stériles, potentiellement contaminées	• Infection avec des agents pathogènes (bactéries, virus)	7b	• Modes de contamination • Vaccination, p. ex. contre l'hépatite • Désinfection, désinfectants appropriés • Choix approprié des EPI pour prévenir les infections • Utilisation et entretien corrects des EPI pour prévenir les infections	1ère AA	CI 1	1ère AA	Guider, former et superviser	1ère AA		2e-4e AA
Travaux avec des machines et des outils	• Entraînement, écrasement, choc; se couper, se piquer, se brûler	8b	• Sécurité des machines, dispositifs de protection • Utilisation sécurisée des machines et des outils • Choix approprié des EPI • Utilisation et entretien corrects des EPI	1ère-2e AA	CI 1-9	1ère-2e AA	Guider, former et superviser	1ère AA	2e-3e AA	3e-4e AA

Légendes: CI: cours interentreprises; OFS: Ecole professionnelle; **EPI:** Equipement de protection individuelle; **AA:** année d'apprentissage

Annexe 3 :

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle* sur le site Internet www.formationprof.ch) 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁷.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.

⁷ RS 412.10

- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; Orfo)

Une Orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une Orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une Orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considéré-e comme personne en formation celui ou celle qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'Orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).